

## RÉALISER OU RÉHABILITER SA FILIÈRE DE GESTION DES EAUX PLUVIALES POUR UNE HABITATION INDIVIDUELLE DONT L'IMPERMÉABILISATION (surface active) EST INFÉRIEURE A 250 M<sup>2</sup>

(voir calcul imperméabilisation dans formulaire  
examen préalable de la gestion des eaux pluviales)

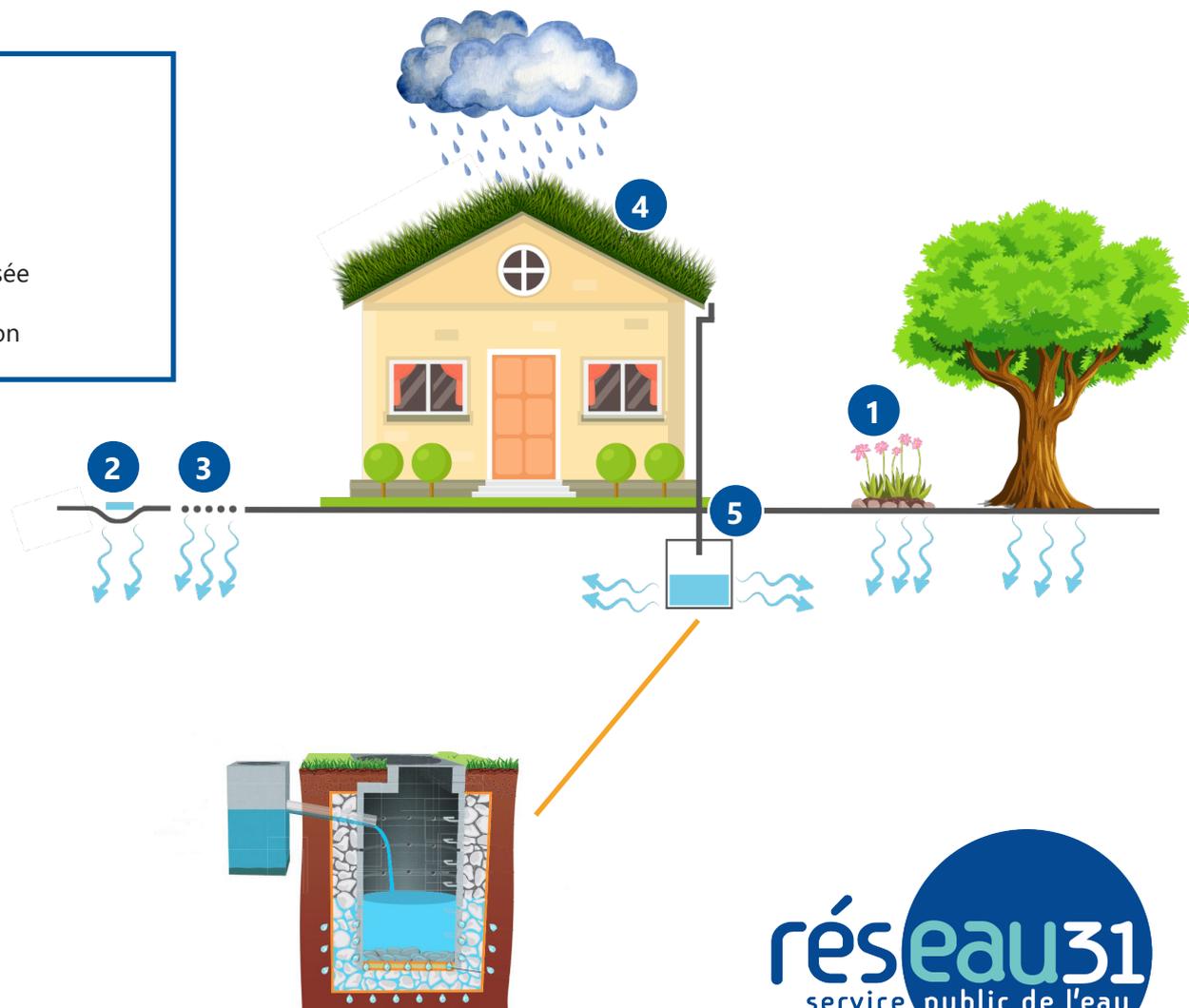
La gestion des eaux de pluie doit être gérée sur la parcelle où l'eau tombe.

Afin de dimensionner les installations nécessaires à la gestion, une étude hydrologique est obligatoire. Elle devra indiquer :

- la perméabilité du sol
- la hauteur de la nappe phréatique

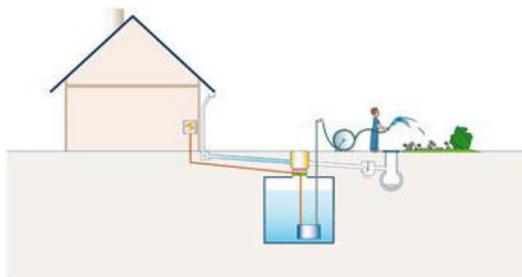
A titre d'exemple, vous trouverez ci-dessous diverses solutions de gestion à la parcelle :

- 1 jardin de pluie
- 2 noue
- 3 parking poreux
- 4 toiture végétalisée
- 5 puits d'infiltration



## > Attention !

Si vous souhaitez installer une récupération de vos eaux de pluie, cet équipement ne fait pas partie de la gestion des eaux de pluie. En effet, si le but de cette cuve est d'être le plus souvent pleine pour assurer l'arrosage durant la période sèche, les ouvrages de gestion des eaux de pluie doivent être le plus rapidement vide après une pluie afin de pouvoir gérer la pluie suivante.



## FILIÈRE DÉROGATOIRE

Dans le cas où l'étude hydrogéologique indiquerait un sol inapte à l'infiltration avec perméabilité inférieure à 10mm/h ( $3 \cdot 10^{-6} \text{m/s}$ ), votre filière devra être constituée :

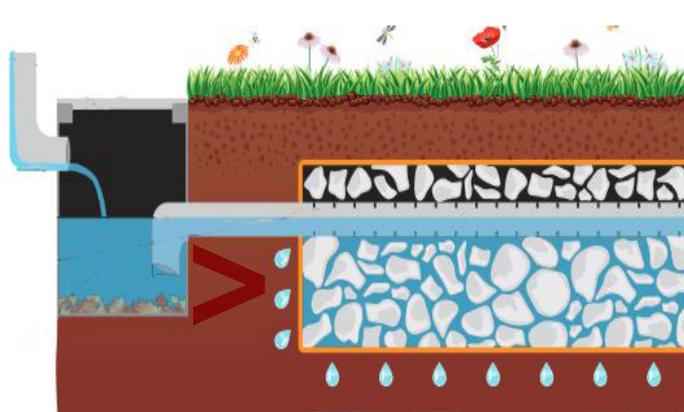
- D'une cuve ou d'une rétention de 5 m<sup>3</sup> (5000 litres)
- D'un regard de régulation pour débit de fuite doté d'un orifice de 50 mm
- D'un raccordement vers un fossé, une conduite d'eaux pluviales ou un cours d'eau, dans ce cas vous devez disposer de l'accord du propriétaire de cet ouvrage avant de réaliser votre installation

Vous devrez également mettre en place une gestion minimale par infiltration d'un volume de 20 l/m<sup>2</sup> imperméabilisés (soit 5000 litres pour une surface active de 250 m<sup>2</sup>).

A titre d'exemple, cette gestion minimale par infiltration pourra se faire avec :



Une noue



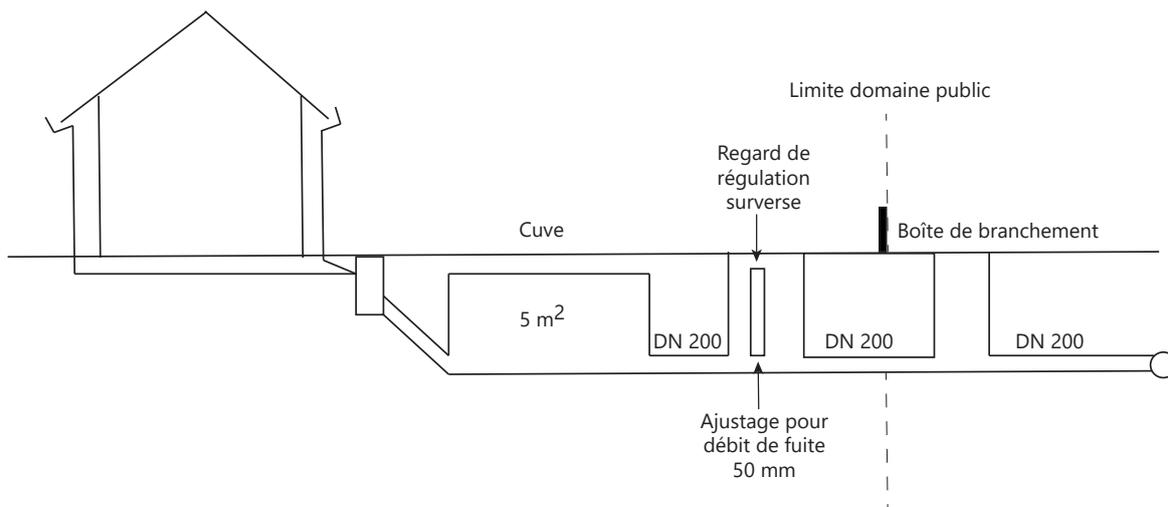
Une tranchée drainante

## > Attention !

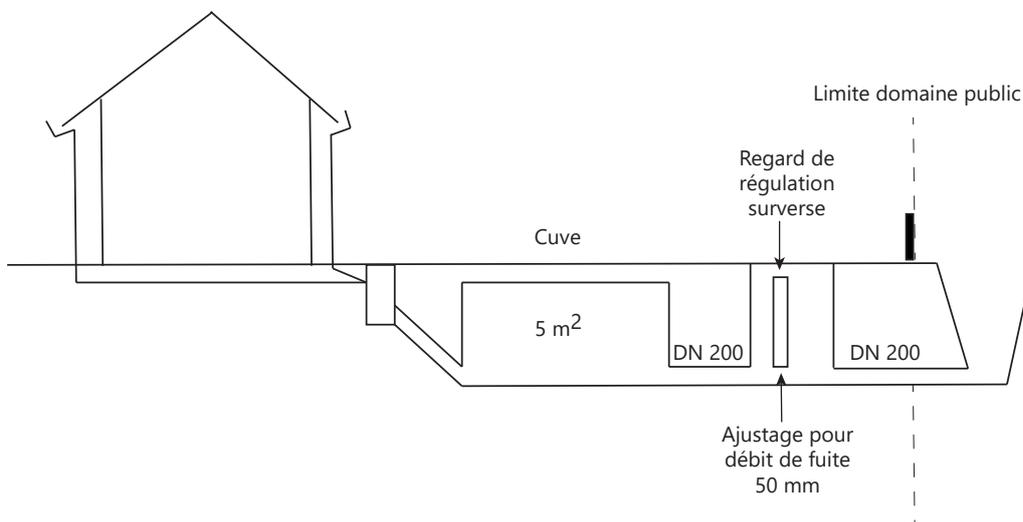
Dans le cas où la nappe phréatique se trouve à moins de 1 m de profondeur du sol, votre rétention devra être imperméable et aucune gestion minimale par infiltration ne sera demandée.

## COUPE TYPE CUVE - REGARD DE RÉGULATION

### • Branchement au réseau d'eaux pluviales



### • Raccordement sur un fossé



## DISTANCES A RESPECTER

- 3 m des ouvrages d'assainissement non collectif
- 5 m d'une habitation
- 3 m d'une limite de propriété
- 35 m d'un puits servant à l'alimentation humaine

## LES ÉTAPES POUR METTRE EN PLACE UNE FILIÈRE DE GESTION DES EAUX PLUVIALES



### Constitution de votre dossier

1

Faire réaliser une étude hydrogéologique de la parcelle concernée afin de connaître les caractéristiques du sol et notamment sa perméabilité et le niveau de la nappe phréatique.

2 Remplir le formulaire « Examen préalable de la gestion des eaux pluviales », le dater et le signer.

3 Réaliser a minima, un plan de masse sur lequel apparaissent à l'échelle les limites de parcelle, les différents bâtiments, les voies d'accès ainsi que la filière de gestion des eaux pluviales.

4 L'autorisation de rejet si l'infiltration n'est pas possible.

## > Dossier complet

5 Transmettre votre dossier au centre d'exploitation de Réseau31 dont vous dépendez.

6 Réseau31 instruit votre dossier et émet un avis technique. Si votre projet est jugé conforme, une attestation de conformité vous sera envoyée que vous pourrez joindre à votre éventuelle demande de permis de construire. Vous pourrez réaliser les travaux.

## > Vous devez vous raccorder au réseau d'eaux pluviales

7 Remplir le formulaire « Demande de branchement eaux pluviales », le dater, le signer et l'envoyer au centre d'exploitation de Réseau31 dont vous dépendez.

8 Un agent de Réseau31 prendra rendez-vous avec vous pour établir un devis des travaux de raccordement à réaliser, qu'il vous transmettra.

9 Signer le devis et le retourner à votre centre d'exploitation Réseau31.

10 Réseau31 réalise les travaux et vous facture l'intervention.

11 Vous pouvez vous raccorder.



Trouvez les formulaires et le centre d'exploitation dont vous dépendez sur notre site internet : [www.reseau31.fr/espace-usagers/](http://www.reseau31.fr/espace-usagers/)

05 61 17 30 30  
[contact@reseau31.fr](mailto:contact@reseau31.fr)

Retrouvez nous sur :

[www.reseau31.fr](http://www.reseau31.fr)

